



otto ist vielfalt otto heißt willkommen otto informiert otto öffnet türen otto verbindet

Feuille d'information, vivre à Magdeburg

Soutien financier

französisch

La ville de Magdeburg apporte un soutien financier aux frais d'entretien courant des personnes réfugiées, si elles sont titulaires d'un titre de séjour ou d'un document officiel indiquant une interdiction de renvoi. Les prestations sont différentes selon les statuts et doivent être sollicitées auprès de différentes institutions.

Les personnes réfugiées sans titre de séjour et celles bénéficiant d'une Duldung (tolérance sur le sol allemand) sont prises en charge par le Sozial- und Wohnungsamt. Un soutien est fourni pour les frais du quotidien et pour les soins médicaux nécessaires en vertu du paragraphe 2 de la loi sur les prestations aux demandeurs d'asile. Le logement est décidé en fonction du statut des personnes, soit dans un appartement loué et mis à disposition par la ville de Magdeburg ou dans un centre d'accueil ou logement partagé.

Les personnes réfugiées titulaires d'un titre de séjour sont prises en charge par le Jobcenter, une demande peut y être déposée pour recevoir l'allocation « Arbeitslosengeld II » (« Harz IV »). A Magdeburg, la demande initiale du « Arbeitslosengeld II » est seulement possible au Sozial- und Wohnungsamt (service immigration). Les rendez-vous peuvent être pris en ligne sur le site web. Les personnes seules et les familles monoparentales perçoivent actuellement 409 euros par mois. Selon leur âge, les enfants reçoivent une part fixe de cette somme. Le Jobcenter prend également en charge les frais pour un appartement, si la superficie et le loyer de l'appartement ne dépassent pas le cadre autorisé.

Les citoyens et citoyennes de l'UE entrant en Allemagne n'ont en principe aucun droit aux prestations du « Hartz IV ». Des aides sociales sont accordées seulement à partir de cinq ans de résidence en Allemagne. Si un citoyen ou une citoyenne de l'UE perd son travail, pour lequel il ou elle est venu(e) en Allemagne, des prestations sociales sont possibles sous certaines conditions. Les citoyens et citoyennes de l'UE ayant travaillé plus d'un an en Allemagne et cotisé auprès de l'assurance-chômage, ont droit comme les employé(e)s allemand(e)s aux allocations chômage (« Arbeitslosengeld I »). La demande d'allocation doit être effectuée auprès de la « Agentur für Arbeit ». Les citoyens et citoyennes de l'UE entrant en Allemagne sans avoir de travail reçoivent une aide d'urgence seulement pendant quatre semaines.

Un prêt est également possible pour payer le retour dans le pays d'origine.

Sozialamt Magdeburg | Service immigration « **Zuwanderung** » | Georg-Kaiser-Straße 3 | 39116 Magdeburg | horaires d'ouverture : lundi 9h-12h, mardi 9h-12h et 14h-17h30, mercredi fermé, jeudi 9h-12h, vendredi 9h-12h

Jobcenter Magdeburg | Otto-von-Guericke -Straße 12 | 39104 Magdeburg | horaires d'ouverture : lundi et mardi 8h-15h30, mercredi fermé, jeudi 8h-17h30, vendredi 8h-13h

Agentur für Arbeit – agence pour l'emploi | Hohefortestraße 37 | 39104 Magdeburg | horaires d'ouverture : lundi 8h-13h, mardi 8h-16h, mercredi 8h-13h, jeudi 8h-18h, vendredi 8h-13h

otto ist vielfalt otto heißt willkommen otto informiert otto öffnet türen otto verbindet

Dans le « Migrationswegweiser Magdeburg » vous trouverez, traduites en plusieurs langues, des feuilles d'information se référant à la vie quotidienne à Magdeburg et de nombreuses offres actuelles dans les domaines suivants : conseil, aide, loisirs.

www.willkommen-in-magdeburg.de



Gefördert durch:



otto-stadt magdeburg